

Syndicat Intercommunal
d'énergie et de e-communication
de l'Ain



Des services innovants pour vos territoires

ASSEMBLEE GENERALE DU SIEA

15 février 2019



Ordre du jour

- Approbation du Compte rendu des actes effectués
- Ressources – Finances : Rapport d'Orientations Budgétaires
- Gaz
- Eclairage Public
- Energie
- SIG
- Communication électronique
- Questions diverses



Approbation du Compte-rendu des Actes effectués



Orientations budgétaires 2019

Fibre optique

Accélération du déploiement de la fibre optique (36.000 prises en 2019) avec pour conséquences :

- Augmentation de la masse salariale au budget principal, couverte par un remboursement du budget RESO-LIAIN,
- Augmentation des dépenses d'exploitation du budget RESO-LIAIN, couverte par l'augmentation des recettes de commercialisation du réseau,
- Augmentation des dépenses d'investissement du budget Communication Electronique, couverte par l'emprunt.



Principaux enjeux pour 2019

Transition énergétique

- Lancement des études en vue du projet ISOL'01 (projet d'isolation des combles perdus des immeubles communaux),
- Réalisation des chantiers photovoltaïques expérimentaux,
- Mise en place du service des conseils en énergie partagés,
- Accompagnement de 8 communautés de communes dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



Principaux enjeux pour 2019

Eclairage public

- Refonte des interventions pour une meilleure efficacité et satisfaction des communes,
- Recrutement d'un chef de projet Eclairage Public

Numérique et Système d'Information Géographique

- **Etude de l'intérêt de nouveaux services numériques aux communes pour leur dégager des marges de manœuvre grâce à la mutualisation et à la massification**
 - Gestion de la téléphonie fixe et/ou mobile, éditique et sauvegarde...
 - D'applications métier :
 - les espaces numériques de travail, la visioconférence, applications SIG, Gestion documentaires...
- **Élaboration et mutualisation du Plan de Corps de rue simplifié,**
- **Géo-détection des réseaux d'éclairage public**

Fonctionnement : 33,1 M€ (- 1%)

• Dépenses

- Charges courantes : **10 M€ (+2%)**
- Contribution au budget annexe : **5,6 M€ conforme aux engagements**
(-50% par rapport à 2018 - RAR de 5,4 M€)
- Charges de personnel : **4,2 M€ (+20%)** Hausse largement compensée par remboursement Régie (+ 1,1 M€)
- Dette : **40 K€**
- Autofinancement : **12 M€**

• Recettes

- Cotisations : 10 M€ (changement d'affect. comptable participations travaux EP et GCT) – rééquilibrage fonds de concours,
- TCFE stable à 8,1M€
- Remboursement personnel par Régie : 2 M€ (+1,1 M€)
- redevances ENEDIS : 2,6 M€ (- 500 K€ impact avenant 9 signé fin 2018)
- Report excédent : 10 M€



Investissement : 31 M€ (+ 16%)

- **Recettes** : en lien avec augmentation des dépenses - rééquilibrage entre fonds de concours des communes et cotisations.
- **Dépenses** : impact des politiques menées en matière de numérique et énergie.

Fonctionnement : 21 M€ (+ 9%)

• Dépenses

- Intégration honoraires : **600 K€**
- Remboursement intérêts emprunts : **6,8 M€**
- Virement section d'investissement : **12,8 M€**

• Recettes

- Redevance versée par la Régie : **3,4 M€** (en baisse du fait de la hausse du remboursement des charges de personnel)
- Subvention d'équilibre du BP : **5,6 M€**
- Report excédent : **11,8 M€**

Investissement : 130 M€ (+ 40%)

• Dépenses

- Travaux : 110 M€ de crédits de paiement, dont 40 M€ de RAR
- Remboursement capital emprunts : 9 M€ (+ 900 K€)

• Recette

- Emprunt 70 M€, subventions conformes aux engagements des partenaires

Fonctionnement : 13,1 M€ (-4%)

- **Dépenses :**

- Remboursement charges de personnel : 2M€ (+1,1 M€)
- Redevance versée au budget annexe : 3,4 M€
- Charges d'exploitation : 6,9 M€
- Imposition au titre de l'IFER : 200 K€

- **Recettes :**

- Redevances versées par les FAI : 13 M€ (+ 2%)

Investissement : 650 M€ (+40%)

- **Dépenses :**

- Développements logiciels : 312 K€

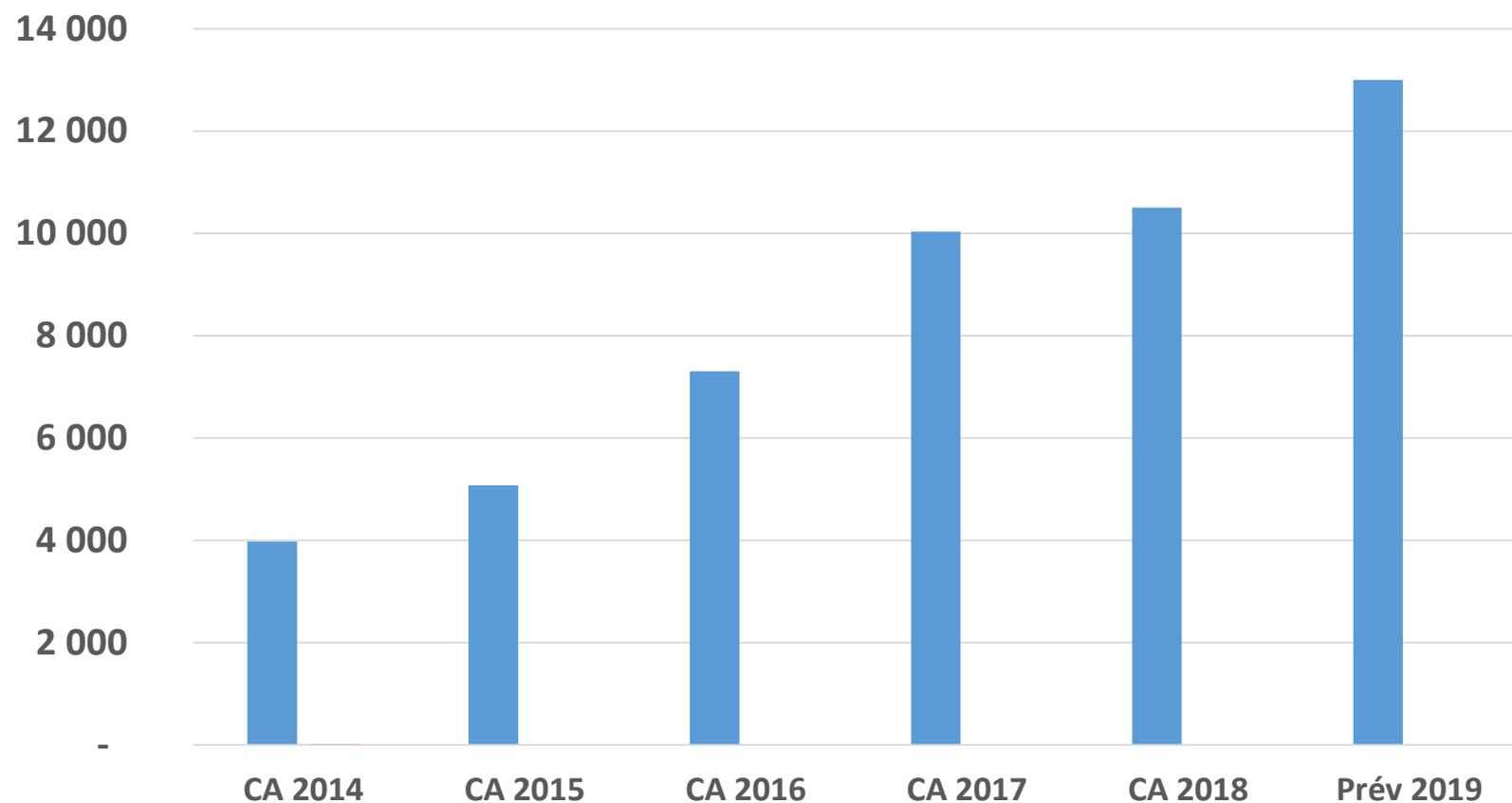
- **Recettes :**

- Autofinancement par virement de la section de fonctionnement 520 K€



Budget RESO-LIAin

Evolution des redevances clients (en K€)





Budget photovoltaïque

Démarches préparatoires faites en 2018.

Investissement à réaliser en 2019

=> évolution par rapport à 2018 non significative

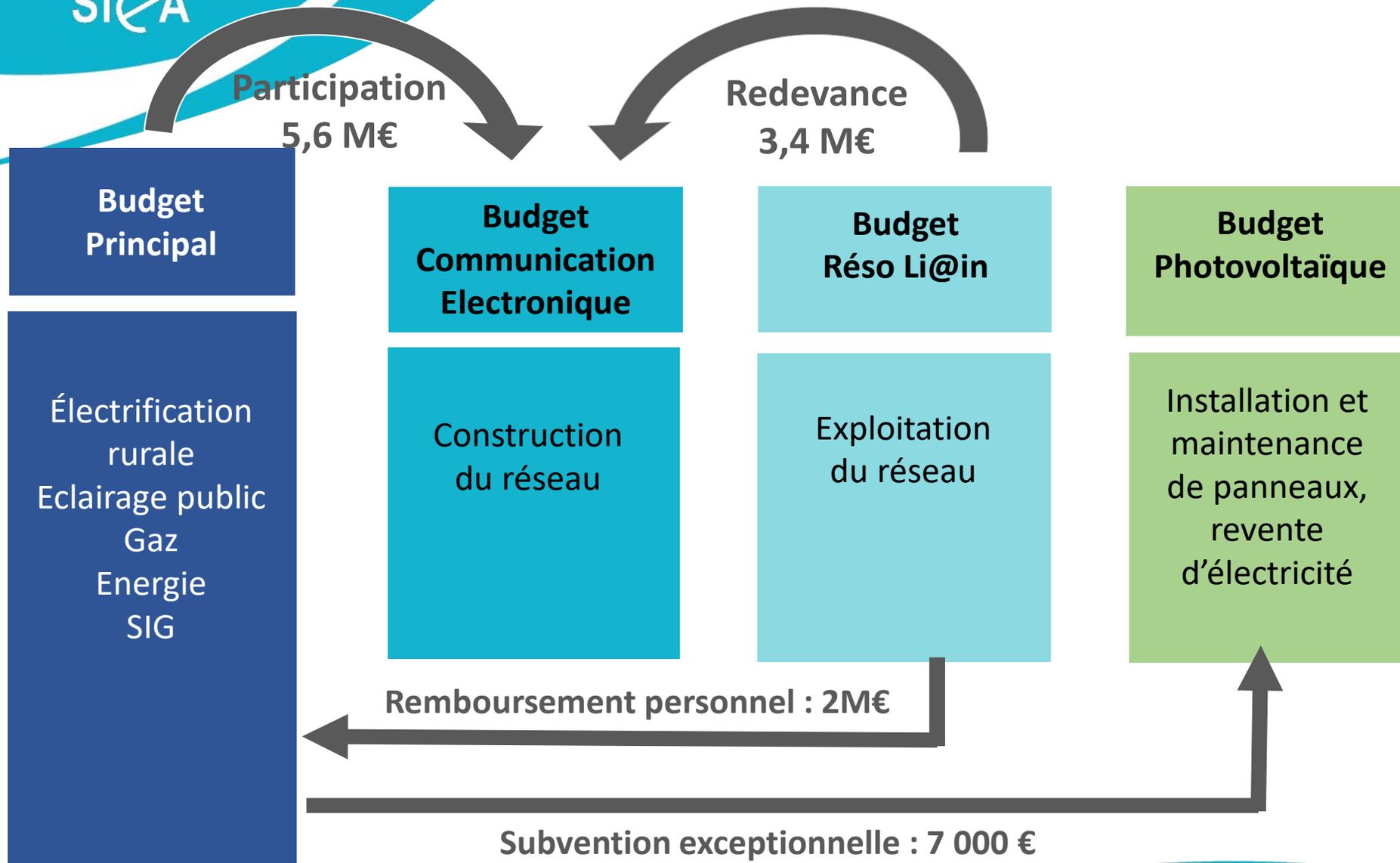
Fonctionnement : 17 K€.

Recettes assurées par la vente de l'électricité produite à EDF.

Investissement : 260 K€ financés par emprunt.



Liens entre les budgets DOB 2019



Fiscalisation de la contribution due par Messimy

- Recours à la fiscalisation partielle pour une opération de mise en souterrain du réseau basse tension.
 - Contribution de la Commune = 75 724 €.
 - Souhait de la commune en 2013 : prélèvement sur 5 annuités de 12 621 € et la dernière de 12 619 €.
 - Délibération annuelle obligatoire
 - La fiscalisation n'est plus possible pour d'autres projets
- **Proposition** – *Validation du prélèvement pour l'exercice 2019*
- **Décisions du Comité**
 - Se prononcer sur le montant de la contribution 2019 : 12 619 €

VOTE



PROPOSITIONS NOUVELLES DU BUREAU & Points d'Information



Desserte en Gaz – Commune de Boz

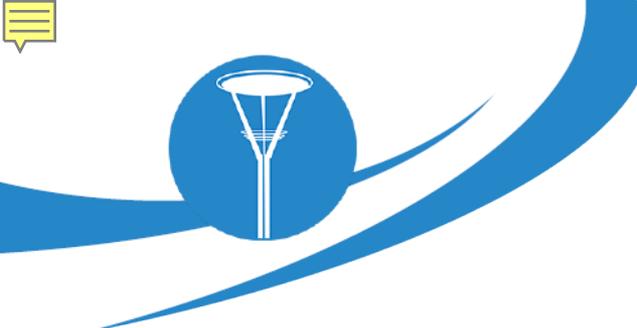
Sollicitation de la Communauté de Communes Bresse et Saône : Desserte en gaz naturel du Parc d'activités économiques Actiparc

- Parc situé sur les communes de Boz, Gorrevod et Reyssouze
- Gorrevod et Reyssouze sont desservies en gaz

Proposition du mode de gestion : Délégation de service public de type concession

Procédé en cohérence avec les autres communes nous ayant délégué la compétence Gaz.

VOTE



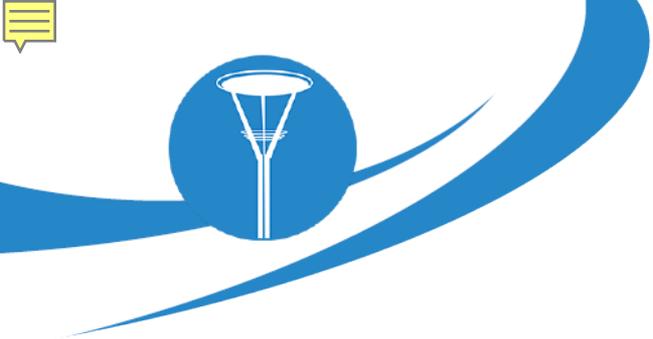
Aides du SIEA sur les renouvellements de Points lumineux récemment installés

Contexte

- Certaines communes souhaitent accélérer le remplacement de leur parc pour bénéficier rapidement des économies d'énergie
- Cela entraîne des remplacements de luminaires de moins de 15 ans, durée d'amortissement fixée par le SIEA
- Les aides du SIEA doivent-elles s'appliquer également sur ces travaux ou se concentrer sur des luminaires plus anciens ?

Propositions

- Maintenir une aide financière du SIEA, pour encourager les actions en faveur des économies d'énergie
- Pondérer cette aide selon l'âge des équipements à renouveler



Aides du SIEA sur les renouvellements de Points lumineux récemment installés

Participation du SIEA sur les installations d'éclairage public de - de 15 ans : Pondération à la baisse en fonction de la durée retenue pour l'amortissement de ces travaux.

$$P = P_0 * C$$

Où

P= Participation du SIEA

P₀ = participation du SIEA aux travaux calculée selon les règles habituelles

C = coefficient correcteur ne pouvant être supérieur à 1.

C = âge des installations / 15 ;

VOTE

Age des installations	C
1	7%
2	13%
3	20%
4	27%
5	33%
6	40%
7	47%
8	53%
9	60%
10	67%
11	73%
12	80%
13	87%
14	93%
15	100%
16	100%
17	100%
18	100%
...	100%



Signalisation Lumineuse & Tricolore

Contexte

- Création et exploitation des feux tricolores : compétence communale
- Sollicitation des communes lors des CGE
- Un parc inconnu à ce jour du SIEA, mais probablement assez ancien (30 à 40 ans)

Propositions

- Lancement d'une enquête auprès des communes visant à recenser les besoins
- Validation du principe d'un groupement de commandes visant à établir un diagnostic
- Evaluation des coûts de remise en conformité éventuelle
- Prise en charge intégrale du financement des diagnostics par les communes concernées

VOTE



Illuminations de Noël

Contexte

- Pose et dépose des illuminations de Noël = compétence communale
- Forte hausse des dépannages d'éclairage public en novembre et décembre
 - Coût estimé à 30 k€/an pour le SIEA (dépannages 24h essentiellement)
- Ces dépannages mettent en évidence des problèmes de sécurité électrique
- Des surconsommations qui génèrent des augmentations de puissance souscrite

Propositions

- Facturation systématique des dépannages liés aux illuminations directement aux communes
- Attention : Les installations doivent être effectuées selon les règles en vigueur (protection de la sécurité des personnes)



Lancement de l'opération : Isolation des combles perdus des bâtiments publics

1. Mobilisation

- Courrier Maires + Présidents EPCI
- Destinataires secondaires : Délégués titulaires + Vice-président CCPE

2. Enquête

- Diffusion auprès des communes et des intercommunalités : Jeudi 14 février
- Clôture le 05 mars

3. Résultat

- Validation des bâtiments éligibles
- Etudes
- Plan de financement

➔ **Appel d'offres 2019**

➔ **Travaux 2020**



Levé des réseaux pour répondre aux DT/DICT

- **Réseau éclairage public à lever d'ici 8 ans**
 - 3 300 km de réseaux dont 1700 en souterrain
 - 90 000 lampes (1/4 en commune urbaine)
 - Coût moyen de détection
 - 1000 à 1500 € / km de réseau
 - 1,5 € / lampe
 - Soit un coût moyen de 3 M€ sur 8 ans
- **Lancement d'un test sur 6 communes fin 2017 (115 k€)**
- **Lancement d'un marché de détection et géoréférencement**
 - 4 lots
 - Notification le 17/01/2019
- **En cours**
 - Lancement d'un marché de contrôle de détection (1 lot).
 - Offres reçues le 22/02/2019
 - Commission d'appel d'offre le 05/03/2019

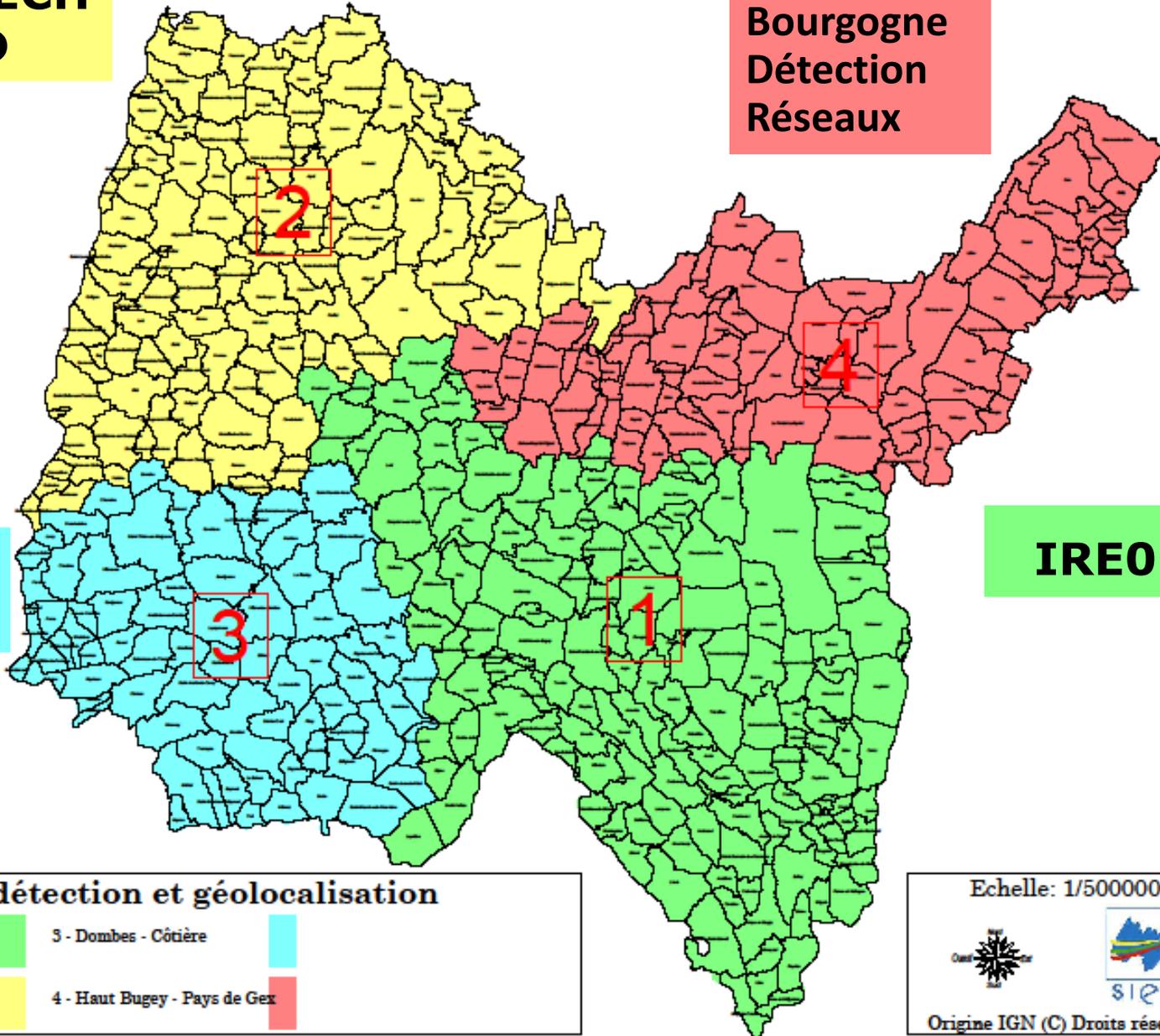
Lots détection et géolocalisation

**BE TECH
SUD**

**Bourgogne
Détection
Réseaux**

**Etude Géo
Détection**

IRE01



Lots détection et géolocalisation

1 - Bugey - Plaine de l'Ain



3 - Dombes - Côteière



2 - Bresse - Val de Saône



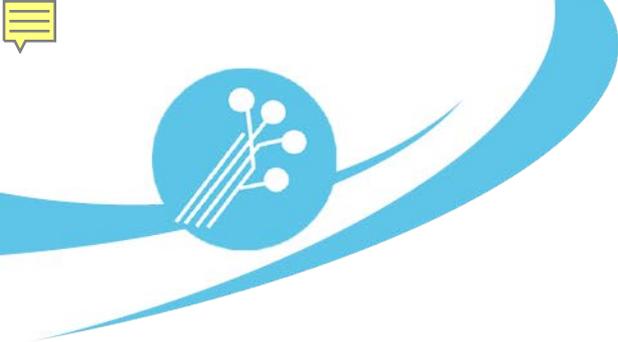
4 - Haut Bugey - Pays de Gex



Echelle: 1/500000



Origine IGN (C) Droits réservés



Communication Electronique



REGIE RESO-LIAin

Nomination du Directeur

Contexte

Statuts de la Régie d'Exploitation du réseau Li@in :

Désignation du Directeur de la Régie par le Comité Syndical sur proposition :

- du Président
- et après avis positif du Conseil d'exploitation de la Régie.

Propositions

Mme Stéfany Douillet, Directrice Communications Electroniques

>> Personne qualifiée la plus à même à diriger la Régie RESO-LIAin

VOTE



Convention financière avec le Département

Contexte

Le Département de l'Ain a été un partenaire du projet Li@in :

- la révision du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique en 2014 (dont il est le porteur)
- des financements apportés au cours des précédentes années :
 - soit sous forme de subventions,
 - soit sous forme de garanties d'emprunt.

Selon le programme de déploiement de prises raccordables présenté lors de l'AG du 05/10/2018 :

- 2019 : 36 000 prises raccordables,
- 2020 : 68 000 prises raccordables,
- 2021 : 68 000 prises raccordables.



Convention financière avec le Département

Convention

Le Département de l'Ain attribue au SIEA une subvention d'un montant de 3 000 000 € pour l'année 2019

Modalités

- **1^{er} versement intervient à hauteur de 2 700 000 € lors de la signature de la présente convention par les deux parties.**
- Le versement du solde annuel d'un montant de 300 000 € pourra être effectué avant le 30 novembre 2019, selon les conditions notifiées dans la convention

Engagement du SIEA

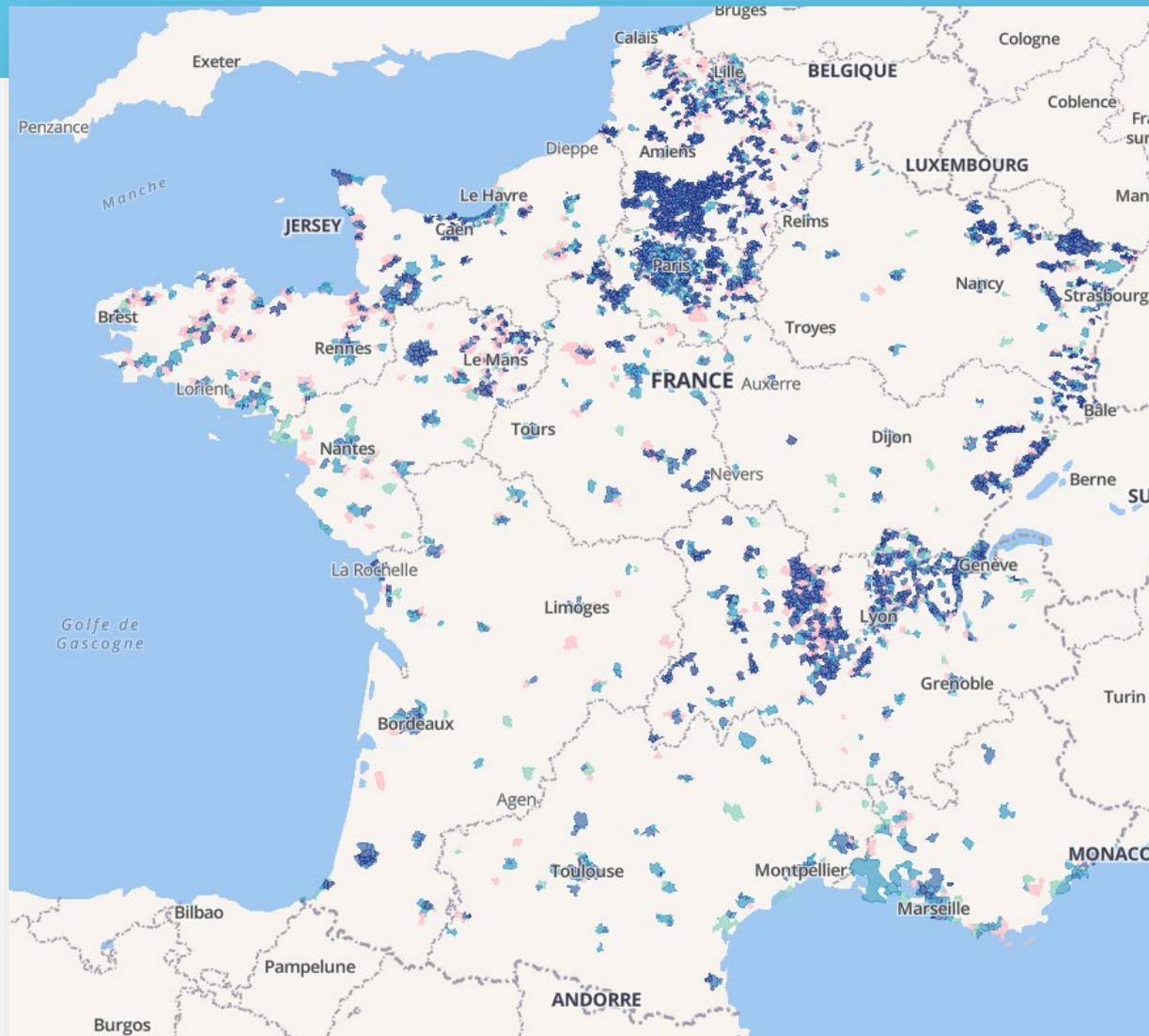
Respect des orientations établies lors du Comité de pilotage des financeurs

VOTE



Etat des lieux

Information & point sur l'avancement du déploiement





Au 31 décembre 2018,
grâce aux équipes du SIEA et de la Régie Li@in c'est :

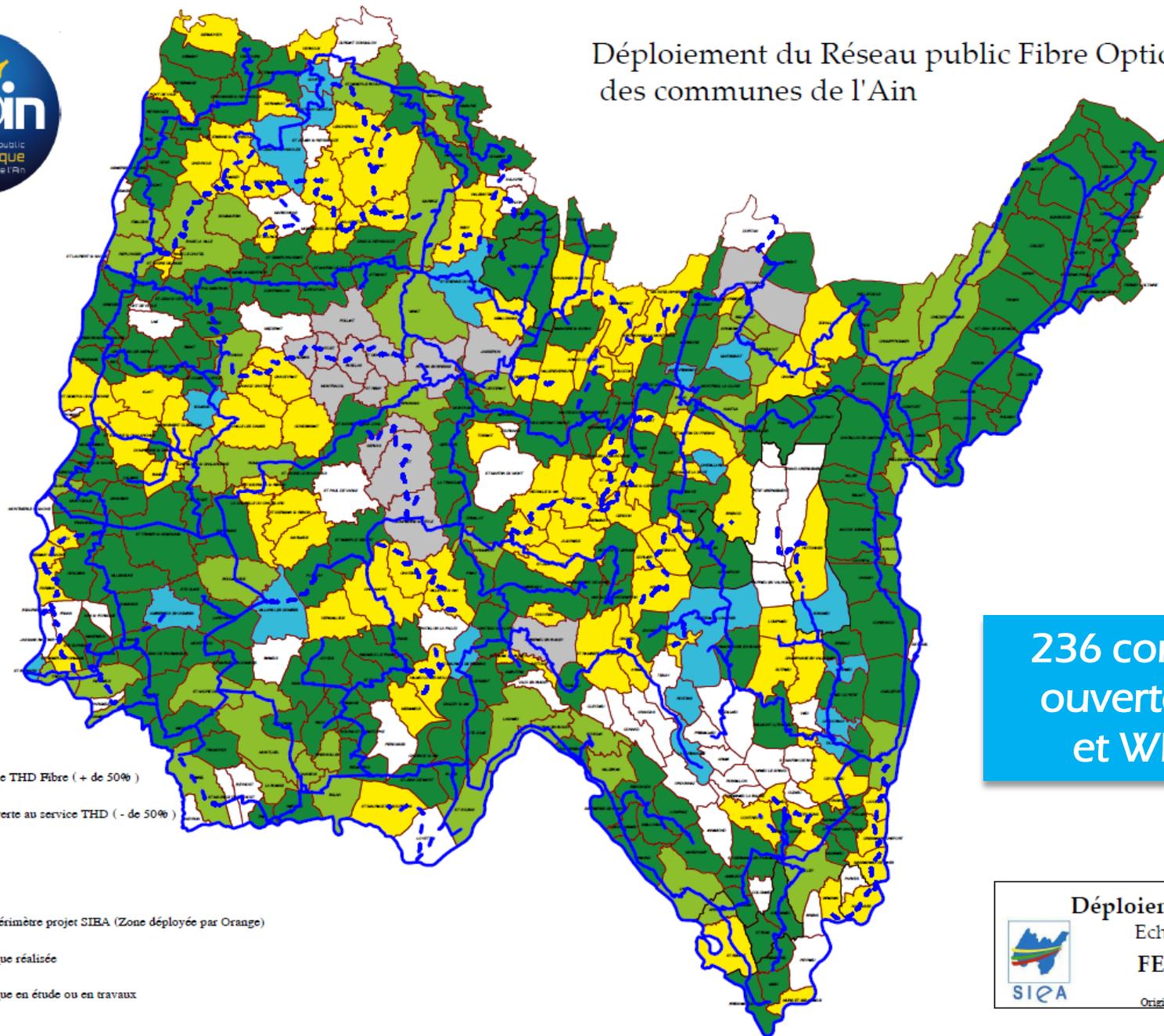
- 230 communes desservies partiellement ou totalement (393 fin 2021)
- 6 ouvertures programmées d'ici mars 2019
- 115 240 logements et bâtiments professionnels éligibles (+ de 287 000 fin 2021)

dont plus de 30 000 en 2018 comme le SIEA s'y était engagé !

- 145 Zones d'Activités ouvertes au THD
- 37 820 Abonnés en service FTTH dont 1500 professionnels
- 32 Opérateurs partenaires dont 2 nationaux



Déploiement du Réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain



**236 communes
ouvertes FTTH
et WIFIBRE**

- Ouverte au service THD Fibre (+ de 50%)
- Partiellement ouverte au service THD (- de 50%)
- Travaux
- En étude
- Commune hors périmètre projet SIRA (Zone déployée par Orange)
- Artère fibre optique réalisée
- Artère fibre optique en étude ou en travaux

Déploiement Réseau Li@in

Echelle: 1/350000
FEVRIER 2019



Origine IGN (C) Droits réservés

Etat des lieux

2009 / 2014

Déploiement de lignes FttH dès 2009, en même temps que la création du Plan National Très Haut Débit mais bien avant la création du Plan France THD (2013) et du cadre réglementaire FttH

2014 / 2017

Adaptation du réseau FttH et du modèle de déploiement pour les rendre conformes aux standards et cadres nationaux -> ralentissement des déploiements et priorisation des mises à niveaux

2018

- reprise intensive du déploiement : **+ de 30 000 lignes rendues raccordables annoncées et réalisées,**
- lancement et attribution du marché de conception réalisation,
- décisions concernant la mise en place d'un pilotage, d'une gouvernance et d'une organisation dédiée au projet.

Le franchissement de ces étapes a permis d'obtenir **l'engagement de financement de l'Etat en faveur du réseau d'initiative publique de l'Ain porté par le SIEA, pour un montant de 74.6M€** (courrier du Premier Ministre le 24/12/2018).

Cet engagement confirme la solidité de notre projet.

2019, accélération des déploiements

- Négociations avec les titulaires de marchés et définition des calendriers de déploiement et de l'ingénierie dans le respect de la réglementation
- Poursuite et finalisation des échanges avec les acteurs publics et financiers afin d'obtenir la totalité des ressources (financières, humaines...) nécessaires à l'accélération attendue du programme de déploiement pour l'ensemble des communes.

6 000 lignes en fibre optique par mois seront déployées à partir du S2 2019 afin que le déploiement soit complet à fin 2021.



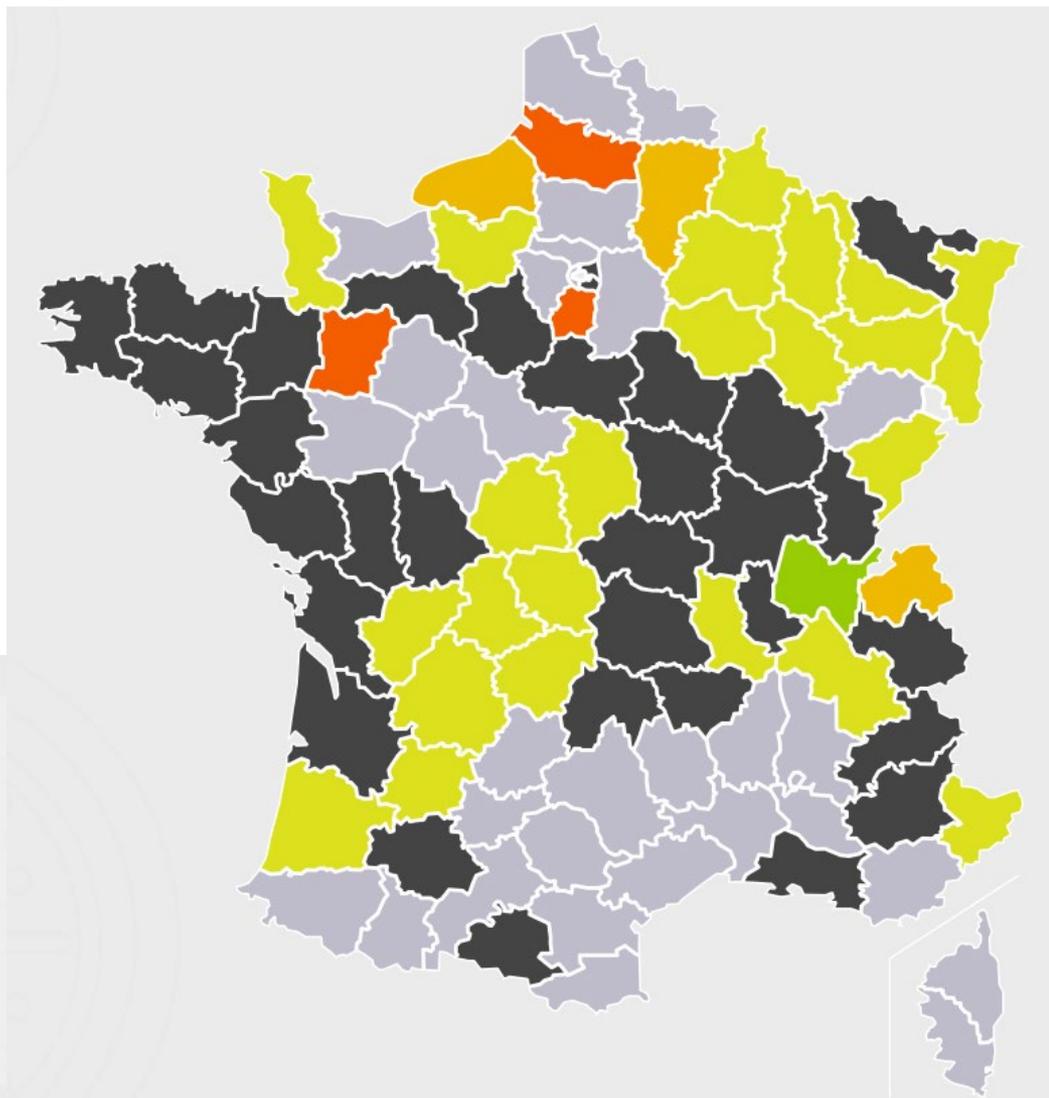
Réseau Li@in :

1er RIP de France en matière d'ouverture,
d'accessibilité du réseau Fttth aux FAI

Carte des RIP FTTH établie suite à l'étude de la FFDN: Fédération des Fournisseurs d'Accès Internet Associatifs.

Etude saluée par le Président de l'ARCEP.

Critères: prix, durée d'amortissement des frais fixes, catalogue de service...



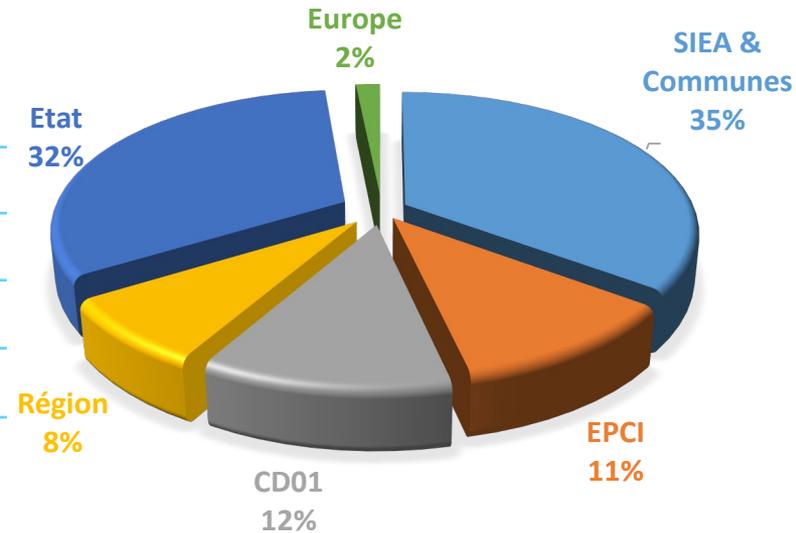
NOTE	
MAISON MÈRE	A
OFFRE ACTIVÉE	B
TYPE DU CONTRAT	C
	D
	Z
	Pas d'information



Gouvernance et pilotage

Contribution des partenaires (projection)

SIEA dont contribution directe des Communes pour un total de 24 M€	90 M€
EPCI	29M€
CD01	30 M€
Région	20 M€
Etat	80 M€
Besoin d'emprunt (estimation) <i>par le SIEA auprès de la CdC et de la BEI</i>	207 M€



Emploi, pouvoir d'achat et dynamisme économique

0,72 point de chômage en moins dans les zones dotées d'un RIP Fibre Optique jusqu'à l'abonné

145,4 M€ de pouvoir d'achat rendu aux ménages, entreprises et acteurs publics grâce au développement de la concurrence

Corrélation existante entre le taux de création d'entreprises sur un territoire et la présence d'un RIP FttH

Source : Avicca

Les instances de décision

SIEA

Assemblées Générales
Réunions de Bureau

Commissions Thématiques

REGIE RESO-LIAin

Conseil d'Exploitation

COFIL des Financeurs

- Etat (Préfet et Agence du Numérique)
- Région
- Département
- Représentants des EPCI
- Avicca
- SIEA qui représente les communes et Régie

Une organisation rationalisée et en cours d'adaptation à un déploiement massif



Chargé(e) de Missions
En cours de recrutement



Directrice
Communications électroniques
Stefany DOUILLET



Directeur Travaux
Adjoint à la Directrice
Eric BERTHET

Directeur
Services Clients
Ludovic VEYRET



Directeur Exploitation/
Maintenance
Mathieu FLYE SAINTE MARIE



Directeur Architecture
Réseau
Laurent HAUGEARD



Pôle Ressources

Achats

Gestion du Personnel

Comptabilité

Accueil / Standard/Courrier

Communication
Marketing

SI

Service SIG

TRAVAUX DEPLOIEMENT

Chargée d'affaire
Fibre Optique
Recrutement à lancer



Responsable Technique
Fibre Optique
Jérôme CHAVANEL



Technicienne Fibre
Remplacement Claire
ALLOMBERT



Technicien Fibre
Stéphane ROUSSON



Technicien(ne) Fibre
En cours de recrutement
Remplacement CDD 1an



Technicien(ne) Fibre
En cours de recrutement



Technicien(ne) Fibre
Recrutement à lancer
Poste Régie



Technicien(ne) Fibre
Recrutement à lancer
Poste Régie



Assistante Fibre Optique
Aurélie PICARD



Secrétaire Fibre Optique
Marine MAZUIR
Remplacement titulaire absent



SERVICE CLIENTS

Responsable raccordement
Fibre Optique
M. Walter TRUCHON



Assistante
Relations Abonnés/FAI
Fabienne BALZANO



Assistante
Régie/DICT
Caroline BEREZIAT CLOIX



Assistante
Relations Abonnés/FON
Elodie BORNUAT



Assistante Relations Abonnés
Laura MICHAUD



Technicien(ne)
En cours de recrutement



Assistant(e)
Recrutement à lancer



BASE IPE

Assistante
Base IPE
Danièle HAUTIN



Assistante
Base IPE
Véronique MARCAIRE
Remplacement de Laura MICHAUD absent



Racco DICT

Assistant(e) Racco DICT
en remplacement de la mise
disposition précédente
Recrutement à lancer



INGENIERIE & OUTILS FTTH

Responsable Outils FTTH
Fabrice DEBARRE



Technicienne de gestion SI
Agathe DORMANT



Technicien de gestion SI
Benoît LEPINE (CDD)



Technicien(ne)
de gestion SI
Recrutement à lancer



Ingénieur Exploitation
Christophe DELAIGUE



Ingénieur Exploitation
Lens MBINA



SUPERVISION
& EQUIPEMENTS ACTIFS

Responsable
supervision
Lionel OLLIER



Technicien(ne)
supervision
Recrutement à lancer



Responsable
équipements actifs
Arnaud RICHOND



MAINTENANCE

Responsable
Maintenance
Guillaume DANJEAN



Technicien Infrastructures
Thomas BOURBONNAIS



— Lien hiérarchique

- - - Lien fonctionnel

En cours de recrutement : Poste vacant à pourvoir

Recrutement à lancer : Création de Poste



Révision du Plan d'Affaires

Des investissements....

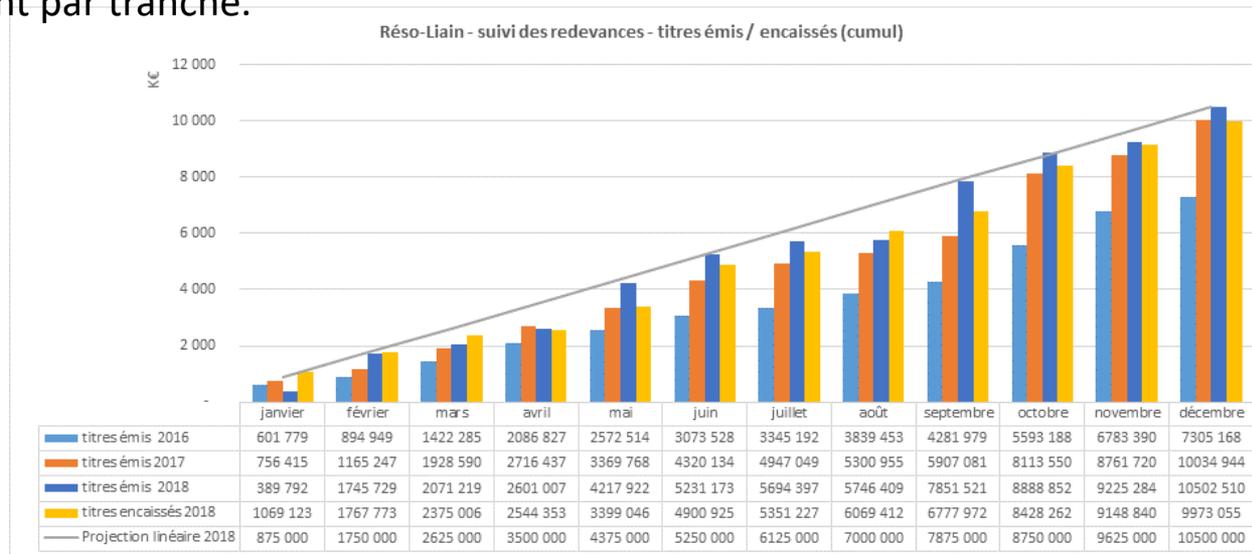
Un Plan d'Affaires en totale cohérence avec l'orientation budgétaire envisagée consacre un onglet à ses besoins d'investissements afin de donner une vision sur les immobilisations nécessaires tout au long du projet.

Ces investissements sont décomposés en 4 catégories :

- **La collecte:** Charges liées à la construction du réseau de collecte, à la construction des armoires, ou encore à la mise en conformité avec l'offre de location du Génie Civil d'Orange.
- **Le réseau FTTH :** Charges liées à la mise en place des prises FTTH, des raccordements FTTH, des sites, du réseau de transport mais aussi des économies liées à la location de Génie Civil à des tiers ou la mutualisation des infrastructures collecte et desserte.
- **Le réseau FTTO (Fiber to the Office) :** Charges liées à la mise en place des prises FTTO (Fibres dédiées aux entreprises avec haut niveau de qualité de service et garanties...) et des raccordements associés.
- **Les équipements :** Charges liées à l'achat du matériel lié à la mise en service du réseau (cœur de réseau ip, collecteurs ip, switchs de tête et de distribution ip, équipements d'abonné, système d'information) et son exploitation (locaux, véhicules, informatique, logiciels,..).

Des recettes...

Un investissement important qui permet aussi une **augmentation continue des recettes**. En 2018, les locations à la ligne massives engendrent près de 10M€ de recettes malgré l'absence de nouveau cofinancement par tranche.



2019 : L'intégralité des Ressources Humaines et des moyens nécessaires au projet est désormais supporté par les recettes de la Régie (y compris ressources humaines dédiées aux travaux et les fonctions support du SIEA)!

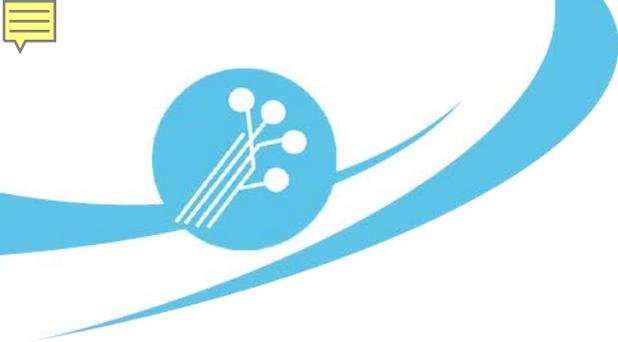


Plan d'Affaires

Au-delà de l'enjeu industriel et économique pour les territoires, la rentabilité des réseaux FttH se confirme par l'hyper concurrence entre les opérateurs pour être retenus par les collectivités afin de **déployer** les réseaux FttH mais aussi de les **exploiter et commercialiser**. *(On voit ici l'importance des travaux menés par le SIEA mais aussi l'intérêt du modèle Régie...)*

L'une des dernières communications d'un opérateur national sur un déploiement privé, précise par exemple qu'un réseau de **65 000 lignes FttH**, nécessite un **investissement de 70 à 100 millions d'euro** en zone rurale mais que cet investissement est largement compensé par les **recettes** prévues sur 30 ans : **400 millions d'euros**. Notre réseau départemental approchera les 300 000 lignes en 2021...

Pour le SIEA, non seulement la rentabilité du projet est assurée par les recettes FttH, mais en supplément, grâce au réseau d'artères et collectes en fibre optique et de par la situation géographique du département, des recettes sont aussi perçues ou attendues sur les liens fibre internationaux (notamment les liens Suisse/Lyon que nous commercialisons).



La dernière étape... 2019 - 2021

La dernière étape sera présentée dans le détail à l'assemblée générale du 9 mars 2019, en attendant, voici les grandes lignes du programme:

Le marché de conception réalisation : 2 lots géographiques (Est et Ouest)

Objectif : Engager les prestataires retenus sur des objectifs de réalisation au 31 décembre 2021. La construction des premières lignes FttH dans le cadre de ce marché est prévue à partir de mai 2019, pour une commercialisation à l'automne.

Le SIEA prévoit le programme de déploiement suivant :

- 2019 et 2020 : 104 000 foyers, entreprises et sites publics rendus raccordables, (36 000 en 2019 et 68 000 en 2020)
- 2021 : 68 000 foyers, entreprises et sites publics rendus raccordables.

S2/2018 et S1 2019

- Phase d'initialisation
- Schéma d'Ingénierie
- Etudes

A partir de Mai 2019

Travaux
36 000 prises

Automne 2019

Commercialisation

Annonce de la liste des communes déployées en 2019 lors de l'AG du 9 mars



Concertation sur les déploiements

Un plan de communication, d'information, d'échanges, sera présenté à l'AG de mars afin d'accroître la concertation et la transparence des déploiements pour l'ensemble des financeurs et parties prenantes.

Les EPCI et communes seront aussi plus impliquées tout au long du déploiement grâce à la nomination d'un référent technique dans chaque commune. Le référent sera convié à chaque étape importante du déploiement et pourra le suivre dans son intégralité. Les EPCI seront impliquées aussi pour les ZA ou les déploiements en liens avec leurs compétences.

Le référent technique aura notamment pour missions de :

- faciliter l'obtention des droits de passage auprès des particuliers concernés,
- transmettre le PLU et prévenir des éventuelles futures divisions de parcelles,
- être le garant de la bonne prise en compte des attentes de la commune lors du déploiement



Merci de votre attention

A noter

Prochaine Assemblée Générale

Samedi 9 mars

9h30 à Saint Vulbas

Retrouvez cette présentation sur www.siea.fr

ANNEXES

- **Article L 5211-1 du CGCT**

Les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

- **Article L 2121-17 du CGCT**

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.